



Saisie attribution - Huissier de justice

Par **Eric emmetour**, le **10/11/2017** à **10:34**

Bonjour,

M'étant très mal exprimé sur la précédente question, je vais la reformulé.

J'ai appris en regardant mes comptes récemment que j'avais des frais bancaires de 58€

Ces frais sont lié à une tentative de saisie attribution de + de 4000€ : ordonné par un huissier de justice hors de ma région , suivi par Intrium justicia.

J'ai retrouvé dans ma boîte au lettre un courrier orange émanant cette fois de huissier de justice sur Chateaubriand dans ma région sous le nom huissier44 indiquant cette saisie sans aucunes explications sur les tenants/aboutissants.

du coup je vais prendre contact avec eux, mais avant je souhaiterais savoir :

C'est une dette qui à plus de 3 ans , je me suis fais harcelé par intrium justicia à tel point que je n'ai pas donné suite (mail , insulte téléphonique etc..)

Désormais vu que c'est un huissier qui traite mon dossier que dois je faire pour gérer cette situation?

Merci de votre retour

Par **youris**, le **10/11/2017** à **11:05**

bonjour,

si vous avez fait l'objet d'une saisie attribution, cela signifie que votre créancier a obtenu d'un tribunal un jugement vous condamnant à payer, jugement qui a du vous être signifié par un huissier.

un jugement est exécutoire pendant 10 ans.

les frais bancaires vous sont facturés par votre banque suite à cette saisie bancaire même infructueuse.

salutations